

Commune d'ASSAT

AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est rappelé que par arrêté municipal du 23 août 2019 n°124/2019, une enquête publique a été prescrite sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Assat à compter du 9 septembre 2019. Le projet de Plan Local d'Urbanisme comporte une évaluation environnementale.

Monsieur Joseph FERLANDO, major de gendarmerie à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête publique qui démarrera le 9 septembre 2019 se déroulera jusqu'au 9 octobre 2019.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie d'Assat : www.assat.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie d'Assat, aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/18h

- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie d'Assat, avant la clôture de l'enquête :
- Par courrier postal à l'adresse suivante : MAIRIE D'ASSAT - Enquête Publique révision du PLU – 22 rue de la Judée – 64510 Assat
- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête le 9 octobre 2019 à 18h, à l'adresse suivante : mairie.assat@wanadoo.fr
- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie d'Assat aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en mairie d'Assat, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie d'Assat, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 9 septembre de 9h à 12h,
- Le mardi 17 septembre de 14h à 17h,
- Le jeudi 26 septembre de 9h à 12h,
- Le samedi 5 octobre de 9h à 12h,
- Le mercredi 9 octobre de 15h à 18h.

* Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise en ligne sur le site internet de la commune : www.assat.fr et déposée à la Mairie d'Assat pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation, au Conseil Municipal d'Assat.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Mairie d'Assat, au 05 59 82 08 47.

Le Maire



Pierre RODRIGUEZ